



**Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2022  
à 19h00, à la salle de spectacles de Saint-Aubin-Sauges**

**Ordre du jour :**

1. Appel nominal.
2. Correspondance.
3. Nomination de sept membres à la commission législative « Enfance et Jeunesse ».
4. Budget 2023.
  - a) Arrêté relatif à l'imposition fiscale.
  - b) Arrêté relatif à un crédit d'engagement global de CHF 1'930'500.- porté au budget des investissements 2023 et limité à l'exercice 2023.
  - c) Adoption du budget 2023.
5. Rapport du Conseil communal relatif à la planification financière 2023-2026.
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'adoption d'un nouveau règlement concernant la création d'un fonds d'entretien des immeubles du patrimoine financier (PF).
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 1'200'000.- pour la réfection du chemin des Vergers à Bevaix.
8. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 2'700'000.- pour des travaux d'aménagements de chaussées et d'infrastructures souterraines à la rue de la Foulaz « Nord » et rue du Centre à Gorgier.
9. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la vente des téléseaux et à la dissolution du Syndicat intercommunal de télédistribution Sitebco.
10. Informations du Conseil communal.
11. Résolutions, interpellations et questions écrites.

**Mme A. Hessler-Wyser**, présidente, ouvre la séance à 19h00 et souhaite la bienvenue à chacun·e pour cette dernière séance de l'année 2022, consacrée essentiellement au budget 2023 mais également à quelques demandes de crédit. Elle prie toutes et tous d'être constructif·ve·s et respectueux·ses dans les débats et de parler distinctement dans le micro pour faciliter la prise du procès-verbal.

### **1. Appel nominal**

**M. J. Fehlbaum** procède à l'appel, lequel confirme la présence des membres du Conseil général en tenant compte des personnes excusées et des suppléant·e·s mentionné·e·s ci-dessous.

Excusés :

M. Alexandre Béguin, excusé, remplacé par M. Laurent Francey  
M. Yann Steiner, absent, non remplacé.

Retardataire : M. Stefan Lutz.

Présent·e·s : 39 présents, 38 votants, la majorité est à 20 voix.

M. Gilles Pierrehumbert remplace M. Yann Steiner en qualité de questeur.

**Mme A. Hessler-Wyser** demande si une modification de l'ordre du jour est souhaitée.

**M. T. Egger** : « *Madame la présidente, en lien avec l'ordre du jour, volontiers si on peut rapporter le point numéro 6 concernant le règlement en lien avec la création d'un fonds d'entretien, dans la mesure où le fonds d'entretien impacte deux lignes budgétaires, il nous paraît opportun de mettre ce point avant le budget 2023, donc déplacer le point 6 en le mettant juste avant le point 4.* »

➤ **Soumise au vote, la modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.**

### **2. Correspondance**

Il n'y a pas de correspondance.

### **3. Nomination de sept membres à la commission législative « Enfance et Jeunesse »**

- Mme Nicole Humbert-Droz Laurent (PS)
- Mme Hanâa von Allmen (PS)
- Mme Maëlle Petitpierre (Groupement)
- Mme Donatella Vantaggio (Verts)
- Mme Carine Muster (PLR)
- Mme Sandra Berger (PLR)
- M. Laurent Francey (PLR).

Aucune autre candidature n'étant proposée, les personnes ci-dessus sont nommées par applaudissements.

#### **4. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'adoption d'un nouveau règlement concernant la création d'un fonds d'entretien des immeubles du patrimoine financier (PF)**

**M. T. Egger** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, finalement, vous l'avez compris à travers ce rapport, c'était en 2018 que l'entier du patrimoine financier a été retraité, tous les cinq ans si je ne fais erreur, ce qui veut dire que, l'année prochaine, il va être retraité à nouveau, obligation légale oblige. Ce retraitement du patrimoine, vous l'avez compris, a dégagé finalement une réserve au bilan qui s'élève, vous avez les chiffres au sein du rapport, à grosso modo CHF 9'752'000.-. Jusqu'à présent, cette réserve était uniquement une ligne budgétaire, finalement une ligne de réserve au bilan et, depuis peu, le Service des communes nous a gratifié d'un exemple d'arrêté et on s'est inspiré de cet exemple pour proposer ce soir un règlement qui permet, effectivement, d'utiliser enfin cette manne financière. Comme vous le savez, pour l'ensemble du patrimoine financier, on ne peut pas faire d'investissements, contrairement à du patrimoine administratif, école, etc. Donc, ce fonds permettra, effectivement si votre autorité l'accepte, d'être utilisé pour faire des gros travaux en lien avec le patrimoine financier. Vous avez un exemple au sein du rapport, qui est un bâtiment non loin d'ici : Neuchâtel 42, qui, effectivement, ça doit faire 30-35 ans qu'il n'y a jamais eu de travaux sur ce bâtiment et là l'idée c'est effectivement d'y aller en une seule fois. On estime grosso modo les transformations à CHF 850'000.-, donc ce n'est pas une petite somme. L'idée c'est de mettre des échafaudages et puis ensuite de traiter l'ensemble du bâtiment, enveloppe et toiture comprises. Voilà, finalement, vous avez vu aussi au sein du règlement, on pourra alimenter ce fonds à partir du seuil de CHF 1 million et cette alimentation est précisée au sein du règlement. Bien entendu, à disposition en cas de questions. Merci. »

**Mme Ch. Wermeille** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe des Verts a examiné avec intérêt le rapport du Conseil communal relatif à l'adoption d'un nouveau règlement concernant la création de ce fonds d'entretien des immeubles du patrimoine financier. Il remercie le Conseil communal pour la clarté des éléments présentés et de l'aperçu du parc immobilier communal avec les travaux nécessaires en 2023 et dans les années suivantes. Le groupe des Verts soutient à l'unanimité la création de ce nouveau fonds d'entretien, ainsi que la proposition pour son alimentation. Merci. »

**M. Th. Rothen** : « Le groupe Socialiste acceptera également ce nouveau règlement et acceptera également par la suite la parution de deux lignes dans le budget qui, même si nous avons placé ce point 6 avant l'examen du budget, le règlement n'est pas sanctionné et doit encore faire l'objet d'un délai référendaire avant de pouvoir l'être. Mais c'est vraiment un détail comme était l'ordre dans l'ordre du jour. Merci. »

**M. G. Huguelet-Meystre** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR a pris connaissance avec attention du rapport concernant le nouveau règlement concernant la création d'un fonds d'entretien des immeubles du patrimoine financier, il l'acceptera à l'unanimité. »

**M. O. Porret** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement acceptera également à l'unanimité la création du fonds d'entretien des immeubles du patrimoine financier. Merci. »

**M. J. Felhbaum** donne lecture du règlement.

- **Soumis au vote, le règlement concernant la création d'un fonds d'entretien des immeubles du patrimoine financier (PF) est accepté à l'unanimité.**

## 5. Budget 2023

### a) Arrêté relatif à l'imposition fiscale

**M. Th. Pittet** : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, il m'appartient d'introduire ce point du budget 2023, point nouvellement appelé 5. Comme annoncé lors de notre dernière rencontre, à la séance du Conseil général du 14 novembre dernier, l'exécutif proposait de débattre du coefficient fiscal communal lors de la séance du jour, raison pour laquelle il vient vous proposer cet arrêté du Conseil communal. Une fortune confortable, des exercices bouclés avec des excédents de recettes depuis le début de l'existence de La Grande Béroche, pour nous les feux sont au vert pour réfléchir à cet abaissement du coefficient fiscal et pour permettre de réduire des charges de nos concitoyens. Évidemment, on ne peut pas juste traiter du coefficient fiscal sans se projeter un petit peu au minimum dans une année en 2023. Il m'appartient de vous informer d'éléments dont vous êtes peut-être déjà au courant, tout ou partiellement, concernant la fiscalité et les décisions qui ont été prises la semaine dernière par le Grand Conseil neuchâtelois. Le Grand Conseil a pris la décision d'intégrer un paquet de mesures qui s'intitulent ou qui se lisent dans un rapport du Conseil d'État nommé : « Vie chère ». Il s'agit, pour le législatif cantonal, de prendre ces mesures afin de ne pas pénaliser les contribuables neuchâtelois en lien avec les effets de l'inflation, les augmentations de salaire, évidemment l'augmentation de la fiscalité. Le paquet des mesures décidées par le Grand Conseil influence directement les communes neuchâteloises et, évidemment, La Grande Béroche n'y échappe pas. Les conséquences sur nos finances sont les suivantes :

- diminution des entrées fiscales des personnes physiques de l'ordre de CHF 300'000.- ;
- augmentation des entrées fiscales des personnes morales de l'ordre de CHF 130'000.- ;
- baisse du taux de participation au contrat de formation, impliquant une économie pour la commune de l'ordre de CHF 9'000.- ;
- augmentation du taux de réduction des cotisations ALFA, impliquant une économie pour la commune de l'ordre de CHF 6'000.- ;
- accroissement de l'effort de réduction des primes LAMal, impliquant une dépense supplémentaire pour la commune de l'ordre de CHF 100'000.-.

Soit un total, moins arrondi que mes chiffres précédents, de CHF 356'330.-. Cela reste un budget, donc un excédent de charges pour notre collectivité publique. Ce paquet de mesures a été proposé par le Conseil d'État et engagé par le Grand Conseil pour l'exercice 2023. Au point 9 de l'ordre du jour, c'est-à-dire ça ne sera plus le 9 mais le 10, de cette séance, vous allez être appelés à voter sur la vente de Sitebco, du télé-réseau. Dans le rapport, aucun montant n'a été identifié ou avancé mais on estime que cette vente sera de l'ordre de CHF 1'300'000.- de recettes pour l'exercice 2023 pour La Grande Béroche. Évidemment, ce n'est pas une vente qui peut se faire à notre seule décision, ce soir la commune de Boudry et jeudi soir les communes de Cortaillod et Milvignes auront leur séance du Conseil général et prendront aussi la décision et c'est uniquement si les quatre Conseils généraux de ces quatre communes valident cette vente qu'elle pourra formellement avoir lieu. Mais, pour nous, c'est à peu près CHF 1'300'000.- d'entrée dans notre compte fonctionnel pour l'année prochaine. Encore un élément qui est souvent débattu dans cette séance du Conseil général dédiée au budget, c'est le salaire des collaborateurs de l'administration. Pour ces salaires-là, et pour 2023, comme on l'a fait par le passé, nous suivons ce que le Canton fait. Alors pas simplement parce que l'on est des moutons mais parce que notre Règlement général de commune nous y invite ; on est liés de par l'échelle des salaires et de par les décisions du Conseil d'État, ou du Grand Conseil plutôt, à suivre ces événements qui concernent les salaires de nos collaborateurs. Pour l'année prochaine, un échelon supplémentaire est accordé pour tous les collaborateurs qui y ont droit, c'est-à-dire en l'occurrence que ceux qui sont déjà en bout d'échelle ne peuvent pas avoir d'échelon supplémentaire, et puis un renchérissement de 1,8% est également calculé et intégré au budget. Voilà, finalement, il vous est présentée une liste d'investissements pour l'année prochaine, des investissements limités à l'exercice d'un montant de CHF 1'932'000.-. Ce montant correspond à la somme des différents points, des 67 points qui sont détaillés dans le rapport du Conseil communal. Vous l'aurez constaté, certainement à la lecture du tableau, il y a une petite différence dans l'arrêté qui vous a été proposé. Nous avons fait deux-trois petites erreurs de copier/coller, comme j'aime à les appeler « des petites coquilles » qui ont été corrigées et qui seront mises correctement dans l'arrêté que vous allez valider ce soir, donc le montant total de ces

investissements liés à l'exercice 2023 est de CHF 1'932'000.-. Et puis, vous l'aurez aussi peut-être remarqué à la page 4 du budget, il y a un croisement des intitulés de colonnes : budget 2022 – budget 2023, il faut juste les croiser pour que tout rentre dans l'ordre quand on fait cette lecture-là. Je vous prie de m'excuser pour ces deux-trois petites erreurs. Le Conseil communal se tient évidemment à votre disposition pour toutes les questions et remarques qu'il pourrait y avoir lors des discussions et des débats que vous allez nourrir maintenant. Merci pour votre attention. »

**M. S. Lutz** est arrivé, il y a maintenant 40 présents, 39 votants, la majorité reste à 20 voix.

**Mme M. Tenot Nicati** : « Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, Messieurs les conseillers communaux, le groupe des Verts a bien examiné les tenants et aboutissants du rapport du Conseil communal et sa demande de baisse de coefficient d'impôt de 2 points pour les deux années à venir, soit 2023 et 2024. Cette demande faisant suite à une motion du groupe PLR, groupe qui a l'obsession constante de baisser les impôts pour attirer d'éventuels riches contribuables. Effectivement, les premiers exercices comptables de notre commune ont tous été finalement bénéficiaires, malgré des projections budgétaires en général plus pessimistes. Il s'avère cependant que beaucoup de ces rentrées ont été de nature exceptionnelle : vente de terrains, rattrapage d'impôts, réévaluation du patrimoine financier. Aujourd'hui, la situation est la suivante : inflation plus ou moins stabilisée à 3%, crise énergétique actuelle et surtout à venir, nous n'en sommes qu'aux prémices, augmentation en flèche du coût des primes maladies, entre autres, lesquelles occasionneront une augmentation vraisemblable des subsides, donc aussi des coûts à la charge de la commune et, donc, cerise sur le gâteau, le Grand Conseil, pas plus tard que la semaine passée, a pris des mesures qui péjorent notre budget de CHF 356'330.-, soit environ un point d'impôt. À La Grande Béroche, la population a augmenté mais le 9'000<sup>e</sup> habitant, soit un magnifique bébé si je me souviens bien, aura surtout besoin d'une place dans des infrastructures modernes, et durables, si j'ose employer ce terme qui, à force d'être utilisé, ne veut malheureusement plus rien dire. Toute allusion au manque récurrent de places dans les structures d'accueil ne serait que fortuite et involontaire. Nous allons vers des investissements plus qu'importants, et de plus nécessaires, entre autres pour une future STEP, et peut-être même pour une ferme solaire à la tranchée de Bevaix. La Grande Béroche fait déjà partie des communes neuchâteloises où le point d'impôt est suffisamment bas. La Grande Béroche a actuellement un taux de vacance de logements en dessous du seuil critique de 1,25%. Une baisse d'impôt de 2 points pour deux ans est un faux cadeau pour les habitants de la commune, voire un miroir aux alouettes, car, contrairement à ce qui est évoqué dans la presse locale, la plupart, voire le 90% de nos contribuables ne verrait pas une différence significative pour leur budget due à cette baisse car cette différence serait d'environ CHF 60.- par année. Et pour celles et ceux ayant un revenu imposable de plus de CHF 150'000.-, leur budget ne serait allégé que d'un franc par jour à peu près, soit l'équivalent de deux cafés par semaine, à tout casser. Vous l'avez bien compris, le groupe des Verts n'est pas pour cette baisse temporaire d'impôts, qui profite peu aux contribuables et en tout cas pas à la commune. Par contre, nous proposons la chose suivante : allouer chaque année au budget, en fonction du bénéfice éventuel des comptes de l'année précédente, une annuité budgétaire au fonds communal de l'énergie comme proposé à l'art. 4 du Règlement communal approuvé lors de la séance de Conseil général du 14 novembre de cette année. Au final, cela profiterait au moins à toute la population. Investir signifie aussi prévoir l'avenir. Baisser les impôts est une fausse bonne idée. Nous invitons ainsi le Conseil général à investir et non pas à faire des soi-disant cadeaux. Enfin, encore un dernier mot tout à fait personnel et après je m'assoierai. On prétend que cette baisse d'impôt fera venir de grosses fortunes. Pensez-vous sérieusement que celui qui a une grosse fortune, donc susceptible de verser à la commune l'équivalent de la perte prévisible de CHF 700'000.- due à une baisse d'impôts de 2 points, viendra pour ces raisons alors qu'il peut sans autre choisir un domicile fiscal à Zoug sans véritablement y habiter ? Cette personne devrait avoir un revenu imposable de CHF 6,5 millions par année, et une fortune imposable de CHF 45 millions. On vient chez nous car la région en vaut la peine. En vous remerciant pour votre attention. »

**M. B. Schumacher** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR remercie le Conseil communal pour son rapport concernant la modification du coefficient fiscal. La réponse apportée à la motion déposée par notre groupe a fait l'objet d'une analyse soignée. Tous les voyants sont au vert et la preuve est faite que nous pouvons sans autre réduire la charge fiscale demandée à nos concitoyennes et concitoyens de La Grande Béroche. Aujourd'hui, la situation économique à laquelle nous sommes tous confrontés, inflation, hausse des coûts de l'énergie, augmentation des primes d'assurance-maladie, prix à la consommation en augmentation et j'en passe, implique aussi une aide supplémentaire des pouvoirs publics. Le Conseil communal l'a rappelé : le Grand Conseil l'a compris et, mercredi passé, il a alloué CHF 19 millions supplémentaires pour aider les familles de notre canton à payer leurs primes d'assurance. Ceci en plus d'un paquet d'aides « Vie chère » qui a été adopté, ce qui effectivement péjore un petit peu notre budget mais ceci n'est valable que pour une année. Dans notre commune aussi, cette réduction d'impôt sera la bienvenue pour tous. Nous faisons partie des communes riches et nous sommes aussi capables de soutenir notre population durablement. Alors pourquoi limiter cette baisse dans le temps, pourquoi reprendre ce débat dans deux ans, qui plus est avant le changement de législature ? Nous avons fait du très bon travail en cinq ans, pourquoi laisser cette discussion à de nouveaux élus, qui n'auront pas forcément l'historique de cette bonne situation ? Soyons réalistes. Comme vous pouvez le lire dans le rapport, depuis sa première année, La Grande Béroche boucle toujours ses comptes avec un excédent bien au-delà du budget planifié. Notre fortune de plus de CHF 26 millions ne peut être utilisée que pour combler un déficit. Ce qui, je vous rappelle, n'est jamais arrivé en cinq ans. Il est donc temps de redonner cette manne à nos contribuables. Nos concitoyennes et concitoyens, comme tous ceux qui envisagent de venir à La Grande Béroche, doivent savoir à quoi s'en tenir. Une fiscalité provisoire, qui changera peut-être, peut-être pas, dans deux ans n'inspire pas une stabilité de grande confiance en son législatif. Soyons confiants en l'avenir du développement de notre commune auquel nous œuvrons tous. Mesdames, Messieurs, le PLR prend ses responsabilités et c'est, confiant en l'avenir financier de notre commune, que nous pouvons sans hésitation nous permettre de baisser durablement notre fiscalité. Le risque minime de boucler un ou deux exercices déficitaires peut être pris sur plusieurs années, CHF 26 millions sont à disposition et ne sommes-nous pas tous chaque année en train de râler sur les réserves des assurances-maladie ? Ne suivons pas cet exemple. Mesdames et Messieurs, nous vous proposons un amendement que nous serons unanimes à soutenir et nous vous demandons d'en faire de même. Nous donnerons alors un signe fort de la part d'un législatif uni, confiant en l'avenir et qui soutient la population qui l'a élu. Et qui, depuis cinq ans, gère bien ses finances. L'amendement que nous proposons est le suivant, remplaçons simplement : « Pour les années fiscales 2023 et 2024 » par « Dès l'année fiscale 2023 » et supprimons le dernier paragraphe « À partir de ... ». Voilà Madame la présidente, je vous remercie de mettre au vote cet amendement. »

**M. J. Reift** : « Madame la présidente, chère-s collègues, ce point 4 qui est devenu 5 : budget 2023, voilà un sujet un brin palpitant. Imaginez le groupe Socialiste, à qui on prête volontiers de dépenser sans compter, de ne rien comprendre aux finances, vouloir tout gratuitement, qui se voit obligé de se battre contre une diminution d'impôt afin de maintenir nos finances ! Pour voter notre budget communal 2023, nous devons d'abord passer par le point A) pas pris en compte dans le budget présenté, et le point B) mais lui qui est déjà pris en compte, ça commence bien ! Pour revenir au point qui nous intéresse, le A), qui se retrouve là sur proposition du Conseil communal, mais pour quelle raison ?! une peur « chimérique » ? une manipulation de notre chef des finances ou de quelques membres du PLR ? Ce point A) nous demande de prendre une décision sur un nouveau coefficient fiscal avant même de passer au budget qui, lui, suite à la séance du Grand Conseil de mercredi dernier, est déjà faux, mais que si on accepte la proposition déguisée du Conseil communal, sera encore davantage plus faux, sans parler de ce qu'on vient d'apprendre à l'instant, la vente de Sitebco. Dans cet énoncé, on voit bien que ce point est juste balancé tel quel et n'avait rien à faire là ! Mais il est là ! Alors pour vulgariser quelque peu et essayer de faire que notre assemblée prenne la bonne décision pour notre commune, et non pour quelques flingueurs, il semble important au groupe Socialiste de ressortir quelques éléments-clés avant de passer au vote. Le budget nous demandera au point B) de valider pour CHF 1,9 million de crédits d'engagement et de projets. Cette demande débouchera inmanquablement sur des investissements de CHF 5 à 6 millions ! Mais en réduisant nos entrées, on ne pourra pas

investir ! Donc en suivant la logique, il est inutile de faire des projets ! Les chiffres du budget tels que présentés montrent un bénéfice de CHF 404'000.-. Mais pour y arriver, il y a déjà une prise en compte de CHF 600'000.- selon une clé de surévaluation proposée par le système et de CHF 200'000.- en imaginant de nouveaux contribuables. On voit bien que ce bénéfice est déjà bien fragile dès le départ. Alors que dire ? Depuis mercredi dernier, quand le Grand Conseil vote le budget 2023 et que, par report de charges, nous allons au-devant d'une dépense non budgétisée mais irrévocable de CHF 350'000.- ? Petit résumé : CHF 404'000.- de bénéfice au départ – CHF 350'000.- de report – CHF 800'000.- de surévaluation, on voit qu'on est déjà à un budget déficitaire de CHF 746'000.-. On ajoute à ce magnifique résultat la diminution proposée de 2 points estimés à CHF 350'000.- le point ! Eh bien, on va se retrouver à devoir voter un budget négatif de plus de CHF 1'400'000.-. On est sérieux ? Je prends au passage une petite citation de Bugnon : « tant qu'à foncer dans le mur, autant mettre un coup d'accélérateur ». Je vous épargne sciemment les éléments techniques tels que le PFT ou l'autofinancement qui se retrouveront, en cas d'acceptation, dans une couleur que l'arc-en-ciel n'a pas imaginée ! Mais, entrons dans une pensée magique, imaginons un instant que les chiffres présentés jouent ! Noël approche, le miracle de Noël, CHF 404'000.- de bénéfice - CHF 350'000.-, cela ne donne toujours qu'un budget équilibré, auquel on voudrait retrancher encore CHF 700'000.-, qui eux nous mettront un déficit de CHF 1'400'000.- dans deux ans et que l'on devrait rattraper en remettant le taux actuel de + 2 en y ajoutant encore + 2. En acceptant cette diminution de 2 points, cela fera que dans deux ans, les nouvelles autorités, qui seront fraîchement élues au printemps 2024, devront rattraper notre erreur et augmenter de 4 points pour corriger une absurdité ! Car, ne l'oublions pas, notre taux actuel est déjà dans les meilleurs du canton, comprenez par là un des plus bas. Continuons d'améliorer notre région avec des infrastructures modernes, des transports cohérents et ne partons pas dans cette politique à très court terme tant décriée par les mêmes qui demandent cette diminution de 2 points ! Pour conclure, à qui rapporte le crime ? En analysant les recettes fiscales de notre commune, il ressort que cette diminution de 2 points n'aura aucune incidence sur 14% de notre population. Elle aura une incidence de moins de CHF 1.- par mois pour 35%. Si vous suivez bien, nous sommes déjà à 49% de notre population et toujours pas de quoi imaginer une arrivée massive de nouveaux contribuables rêvant de s'installer dans notre paradis fiscal ! Pire, il faut encore monter de 46% le nombre de contribuables pour arriver à une diminution d'impôt de CHF 1.- par jour. On se retrouve donc à 95% des contribuables, que nous représentons tous, ça représente ici 38.95 personnes ici où cette diminution d'impôt ne se verrait pas, ou presque pas ! Et pourtant, le fonctionnement de notre commune serait amputé de plus de CHF 730'000.- ! À qui profite le crime ? »

- **Soumis au vote, l'amendement proposé par le PLR est accepté par 21 voix pour et 18 contre.**

**M. Th. Rothen :** « Madame la présidente, vu l'importance de la décision que nous prenons ce soir, le groupe Socialiste demande un vote nominatif pour l'arrêté. »

**M. B. Schumacher :** « Madame la présidente, je n'en ai pas terminé. Maintenant que l'arrêté est amendé, il s'agit de regarder d'un peu plus près le budget qui nous est proposé, un budget sans restriction. Avec un ou deux exemples :

- cinq employés plein temps en plus ;
- des honoraires de conseillers externes qui augmentent de 52% pour passer à CHF 308'000.- ;
- de nouvelles lignes budgétaires que nous avons acceptées lors de notre dernière séance ;
- et, en plus, la vente du télé-réseau que nous allons traiter tout à l'heure. Aucun chiffre dans le rapport mais ne parlons-nous pas de plus de CHF 1'300'000.- ?

Décidément, il y a encore de la marge. Le groupe PLR souhaite demander à ses concitoyennes et concitoyens uniquement la juste contribution nécessaire au bon fonctionnement de notre commune. Baisser la fiscalité crée de la richesse. Un adage que nous avons toujours défendu et qui s'avère toujours confirmé dans le temps. L'attractivité pour des contribuables bons pourvoyeurs d'impôt est primordiale, souvent ils n'hésitent pas à déménager là où la fiscalité est la plus intéressante avec des prévisions durables. Les infrastructures sont aussi primordiales. À La Grande Béroche, nous n'avons pas à en pâllir,

futures salles de sport, parascolaire, crèches, tout est réuni pour réussir. Certes, les CHF 24 millions d'investissement prévus ont un coût mais que nous pouvons assumer, avec une fortune, je vous le rappelle, de plus de CHF 26 millions permettant quelques exercices déficitaires. En analysant le crédit d'engagement global proposé, de près de CHF 2 millions, nous pouvons être tranquilles, il n'est pas celui d'une commune pauvre. Juste quelques exemples : place de pétanque, aménagement de cour d'école, arrosage automatique des plages, sentier pieds nus, restaurations de tableaux historiques, passage à faune pour batraciens et j'en passe. C'est bien là la preuve de ce que nous pouvons nous offrir et c'est très bien. Cela est réalisable uniquement grâce à l'argent versé chaque année par nos habitants. Et pour beaucoup de contribuables, ces investissements ne sont pas de première nécessité. Aujourd'hui, seule la commune de Milvignes est encore plus intéressante que nous. Et pourtant, nous avons un tissu d'habitation et économique comparable, entourés de nature, vignes et agriculture. La qualité de vie dans nos communes n'est plus à démontrer. Nous vous proposons dès lors un second amendement visant la suppression de cet écart entre nos deux communes. Adoptons dès 2023 le même taux d'imposition. Comme nous le proposons dans notre motion, une réduction de 3 points de notre coefficient d'impôt communal. Nous serons alors une commune ambitieuse avec la fiscalité la plus intéressante du canton. N'avions-nous pas déjà fixé cet objectif lorsque nous parlions de fusion ? Nous pouvons nous le permettre et nous vous demandons de soutenir ce second amendement. L'amendement proposé est le suivant : remplaçons « un coefficient fiscal de 64% par 63% ». Madame la présidente, j'en ai terminé, je vous demande de mettre au vote ce second amendement. Merci. »

**M. Th. Rothen** : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, je m'étonne de la tournure du débat de ce soir. À un certain moment, il me semble qu'on débat d'un objet, on l'amende et ensuite on clôt la discussion et on passe au vote et on vote les amendements les uns après les autres et ensuite le vote final. Là, on est en train d'avoir dû se prononcer sur un premier amendement et également maintenant d'un deuxième alors que l'on n'avait pas connaissance du deuxième quand on a voté le premier. Alors je ne sais pas comment ça se passe dans les règles, au Grand Conseil notamment, mais ce genre de saucissonnage devient un peu détestable parce que, finalement, à quel moment on intervient et pourquoi ? Alors est-ce que lorsqu'il y a un amendement, on s'arrête de discuter de l'objet, on ne discute que de l'amendement en faisant abstraction de l'objet ou est-ce qu'on discute du tout ? Et là on a réellement un problème parce que les amendements vont tomber en fonction du résultat du précédent et je suis quand même un peu surpris de cela. Au Grand Conseil, je sais que les amendements sont annoncés à l'avance en préambule. »

**M. A. Hessler-Wyser** : « Bien, je ne sais pas très bien quoi faire. En règle générale, on a un amendement et on vote cet amendement à moins que vous continuiez les débats, là j'ai demandé s'il y avait encore des prises de parole, il n'y en a pas eues et j'ai fait voter l'amendement. »

**Mme M. Tenot Nicati** : « Je me pose également la question comme M. Rothen si, dès le départ, l'amendement proposé aurait dû parler directement des 3 points d'impôt en moins pour une durée indéterminée parce que je ne suis pas sûre que le vote aurait été le même si dès le départ les 3 points d'impôt en moins avaient été proposés. Donc je me pose exactement la même question que mon collègue du parti Socialiste. »

**M. A. Hessler-Wyser** demande au chancelier s'il a une réponse à cette question.

**M. N. Pfund** indique qu'il n'a pas la réponse et propose une interruption de séance pour pouvoir en discuter.

**Mme A. Hessler-Wyser** annonce une interruption de séance à 19h49.

**Mme A. Hessler-Wyser** annonce la reprise de la séance à 20h05.

**M. Th. Pittet** : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, après cette interruption et de grandes discussions, le Conseil communal a aussi quelques mots à vous partager. Le rapport qui vous a été transmis par rapport à cette baisse du coefficient fiscal de 2 points



limité à deux ans n'a pas été le fruit d'un compromis de notre exécutif, de notre Conseil, mais bien de réflexions liées à la situation financière de la commune et à des projections qui, imaginons-le, les plus vraies possibles, avec certaines incertitudes c'est juste, mais quand même qui nous permettent de voir un petit peu venir le futur de notre commune notamment du point de vue financier. Raison pour laquelle on n'était pas dans un compromis mais dans quelque chose qui nous paraissait juste, normal. Je me permets, puisque j'ai la parole, de revenir sur quelques éléments que j'ai entendus : qu'il était peut-être préférable de financer ou d'injecter de l'argent dans le fonds de l'énergie pour que ça bénéficie à tous ; rappelons-nous que l'on a une motion qui doit être traitée par le Conseil communal où l'on doit se pencher sur le fait de subventionner des énergies renouvelables, solaire en particulier, par le fonds de l'énergie. Ces subventions ne profiteront clairement pas si elles sont mises en place à toute la population. Et je pense que c'est important aussi, et peut-être j'aimerais vous rassurer par rapport à vos investissements, ce qui influence notamment notre capacité d'investissement et notre taux d'endettement ce n'est pas tellement notre fiscalité ni notre résultat en fin d'année quand on boucle les comptes. C'est surtout les amortissements que l'on doit faire et les charges d'intérêt et, donc, c'est lié aux investissements. Donc plus on investit des gros montants, plus on a des charges d'amortissement, plus on a des charges d'intérêts, ça a été évoqué tout à l'heure, on crée de la dette d'une certaine manière et puis on doit rembourser les emprunts et ce sont ces éléments-là qui sont finalement les plus durs pour notre commune quant à la capacité d'investir au futur et pas vraiment notre fiscalité et je pense que c'est important que l'on soit au clair là-dessus. Si aujourd'hui on décide de ne pas bouger le coefficient fiscal et ben c'est quand même probable que dans trois-quatre ans, vu les gros investissements que l'on fait aujourd'hui et ces quelques prochaines années, on soit quand même limité dans nos capacités à investir donc ce n'est pas uniquement en lien avec le coefficient fiscal. Voilà et j'aimerais simplement vous dire que c'est important que vous ayez ce débat, je pense que ça va être repris, la presse est là donc je pense que c'est important que l'on soit dans un débat intelligent et que l'on réfléchisse bien à ce qui va être l'influence sur notre collectivité et sur nos contribuables puisqu'on est en train de parler de complications sur une inflation qui augmente, sur des coûts de la vie qui deviennent plus chers, je pense que là vous avez entre vos mains un enjeu qui est important pour faciliter ou pas la vie de nos concitoyens et de nos contribuables. Je vous remercie pour votre attention. »

**M. Th. Rothen :** « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, j'entends les nouveaux propos de notre chef du dicastère des finances et je m'étonne un peu quand on parle du bien-être de nos concitoyens, des difficultés qu'ils pourraient avoir à payer certaines factures, il est évident que nous vous avons signalé que pour pratiquement 47% des contribuables, l'économie pour 2 points d'impôt représentait moins de CHF 1.- par mois. Ce n'est pas avec ça qu'ils vont beaucoup pouvoir mieux vivre et payer leurs factures. De nouveau, question d'impôt, ça touche et ça récompense des baisses d'impôt pour les gens qui en paient le plus. Les décisions du Grand Conseil qui visaient à amoindrir les effets de la progression à froid du fait des augmentations dues à l'inflation, ben cette augmentation à froid elle touchait qui ? Les plus gros revenus évidemment beaucoup plus que les petits revenus. En tout cas celui qui n'a pas de revenu, celui qui est en peine, celui qui est en difficulté, celui qui a perdu son job à 56 ans qui se retrouve à l'aide sociale à 58 ans, il ne paie pas d'impôt, il ne va rien recevoir ce soir et pourtant il a travaillé toute sa vie. Bien, revenons à nos moutons parce que les discussions ont déjà eu lieu, maintenant nous avons cet amendement et c'est pour ça qu'il y a eu une interruption de séance, un amendement qui était peu fair-play puisqu'il touche le même article que l'amendement précédent, donc dans ce premier vote, nous n'avons pas pu voter en connaissance de cause puisque l'on a voté l'annulation de la limitation dans le temps de l'arrêté. Maintenant, on est en train de changer autre chose dans cet arrêté, c'est-à-dire le pourcentage. Donc pour pouvoir permettre à chacun de se prononcer clairement sur la totalité, le groupe Socialiste vous propose un sous-amendement de l'amendement qui vient d'être fait et ce sous-amendement tend juste à réintroduire le délai. Donc dans la mesure où la baisse d'impôt de 3 points serait acceptée, nous aurons, par le sous-amendement, la possibilité de se reprononcer sur la limitation dans le temps. Donc, maintenant comme Socialiste, je vous invite à réfléchir sérieusement, nous avons vu dans d'autres communes de ce canton que de remonter les impôts quand c'est nécessaire, c'est une galère. Et dans deux ans, nos successeurs auront peut-être tout le loisir de dire : « la situation est bonne, nous prolongeons la mesure », alors que si aujourd'hui nous ne la limitons pas dans le temps, ben dans deux ans ils devront dire que l'on augmente les impôts et ce n'est pas la même chose, je vous promets

que de rétablir un impôt ancien c'est l'augmenter. Donc je vous exhorte à réfléchir ce soir et à prendre la bonne décision pour qu'en 2024, moi j'ai tendance à dire « nos successeurs », mais ce sera surtout les miens, auront finalement la possibilité d'augmenter les impôts sans faire face à un référendum de gens très agressifs qui viendront convaincre même les gens qui ne paient pas ou peu d'impôts que les impôts c'est mal. »

**Mme A. Hessler-Wyser :** « Alors d'après les discussions que nous avons eues, au niveau réglementaire, c'est en ordre de voter ce 2<sup>e</sup> amendement. Maintenant, il y a un sous-amendement qui a été proposé, il va falloir, dans un premier temps, voter le sous-amendement, puis le second amendement proposé par le groupe PLR. Donc, ce sous-amendement prévoit la réintroduction de la limitation dans le temps du premier article de l'arrêté. Donc on reviendrait à une formulation : « Pour les années fiscales 2023 et 2024, l'impôt direct communal ... » et là il ne passerait pas à 64% mais à 63%. Mais d'abord, on vote un sous-amendement sur la réintroduction de la limitation dans le temps. »

- **Soumis au vote, le sous-amendement proposé par le parti Socialiste qui consiste à réintroduire la limitation dans le temps est refusé par 19 voix pour et 20 contre.**
- **Soumis au vote, le 2<sup>e</sup> amendement proposé par le groupe PLR qui consiste à baisser le taux d'impôt de 3 points et non de 2 points et donc de passer de 64% à 63% est accepté par 20 voix pour et 19 voix contre.**

**M. J. Reift :** « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, il a été fait mention de se comparer à Milvignes dans ce nouveau coefficient. Pour rappel, Milvignes n'a pas du tout les mêmes infrastructures que nous, ils ont un tram, ils ont des bus toutes les 10 ou 20 minutes, ils ont beaucoup d'autres choses que nous n'avons pas et que nous aurions gentiment pu améliorer. Voilà, juste pour que tout le monde pense bien à ça, on n'est pas Milvignes. »

**Mme Ch. Wermeille :** « Madame la présidente, je souhaite faire ici une remarque toute personnelle. C'est vrai qu'il y a eu des interventions des deux côtés de l'échiquier politique, ce n'est pas surprenant, les impôts sont toujours très clivants. Ce qui me surprend beaucoup, à titre personnel, ce qui me déçoit aussi, c'est que, d'un côté, il y avait des chiffres, des faits vraiment qui ont été amenés, très concrets, qui ont été contrôlés, enfin qui se corroboraient, aussi bien des Verts que des Socialistes, il y a vraiment eu des chiffres très concrets. De l'autre côté, il y a eu beaucoup d'affirmations beaucoup moins fondées et puis, néanmoins, c'est cet aspect-là qui le remporte malheureusement, mais c'est la majorité positive qui joue ce jeu mais je souhaitais simplement faire part de ma surprise que des faits et des chiffres concrets ne remportent pas forcément l'avis général ici. Merci. »

**Mme M. Cuche :** « Je rejoins totalement Madame Wermeille par rapport à l'intervention, je la soutiens complètement. Je suis extrêmement étonnée des propos qui sont tenus dans cette assemblée. Je suis étonnée que l'on parle et que l'on maintienne un tel discours en disant que notre population va bénéficier de quoi que ce soit, vraiment moi je ne sais pas comment dire, de manière personnelle, je suis extrêmement choquée d'entendre ça ici, d'entendre ça chez des personnes que j'estime intelligentes. On a parlé plusieurs fois dans nos débats ici d'intelligence collective, de pragmatisme, enfin de propos tels et là j'entends des propos qui sont maintenus, je l'entends chez notre conseiller communal, je l'entends chez les conseillers généraux, on maintient ce discours et moi je suis extrêmement déçue d'entendre ça chez des personnes que j'estime. Enfin voilà j'avais besoin de le dire, parce que pour moi c'est un jeu politique et pour moi j'avais l'impression plutôt qu'on était dans des enjeux politiques avec le souci du bien-être de la commune et quand on sait que la population ne va pas bénéficier en réalité de cette baisse, mais que par contre la population va avoir un impact sur la suite dans ces prochaines années, parce que qu'est-ce qu'il va se passer ? Imaginons ces prochaines années avec de l'argent en moins dans nos caisses, et toutes les projections et les projets que l'on pourrait avoir financiers, que va-t-il se passer ? Et ben les gens vont nous dire que l'on n'a plus les moyens, je veux dire mes collègues, les fameux collègues diront certainement que l'on n'a pas les moyens pour certains projets et ça j'avais besoin de le dire aussi et de le poser, c'est quelque chose qui me déçoit énormément en politique. Voilà. »

**Mme M. Tenot Nicati** : « Je rejoins mes deux collègues du Conseil général pour exprimer un peu mon désarroi. Je ne comprends pas que l'on puisse comparer, effectivement comme l'a dit Monsieur Reift, Milvignes et La Grande Béroche, que ce soit en matière d'infrastructures actuelles et aussi de surface, non seulement ça, mais Milvignes a une STEP qui fonctionne relativement bien. Je ne trouve pas possible de comparer nos deux communes ; franchement, que ce soit en matière de surface, en matière de choses à améliorer et, effectivement, quand on compare les transports publics et tout le reste, je m'excuse mais ce n'est pas pour les 3 points d'impôt de moins que j'irais habiter à Milvignes mais plutôt pour la qualité de ses transports, de ses infrastructures et de toute le reste. Je vous remercie. »

**M. J. Fehlbaum** donne lecture de l'arrêté amendé.

Le groupe Socialiste rappelle qu'il demande le vote nominatif :

**Pour le groupe PLR :**

<b>Nom Prénom</b>	<b>Vote</b>
Brunner Olivier	Oui
Pierrehumbert Gilles	Oui
Alfter Jean-Daniel	Oui
Divernois Jean-Daniel	Oui
Schumacher Bernard	Oui
Muster Carine	Oui
Saam Sébastien	Oui
Berger Sandra	Oui
Lutz Stefan	Oui
Huguelet-Meystre Gregory	Oui
Charmillot Corinne	Oui
Tazzer Sandra	Oui
Panes Jean	Oui
Bubanec Daniel	Oui
Francey Laurent	Oui

**Pour le Groupement :**

<b>Nom Prénom</b>	
Ginggen Patrick	Oui
Porret Olivier	Oui
Nussbaum Frédy	Oui
Lopes de Jesus Joaquim	Oui
Bergamin Jean	Abstention
Bourquin Jean-Jacques	Oui
Donzé Laurence	Abstention

**Pour le groupe Socialiste :**

**Nom Prénom**

Cuche Marion	Non
Reift Jacques	Non
Rothen Thierry	Non
Kreis-Jaquet Marika	Non
Ignoto Maximilien	Non
von Allmen Hanâa	Non
Affolter Laurent	Non
Humbert-Droz Laurent Nicole	Non

**Sans parti :**

**Nom Prénom**

Vauthier Nicole	Non
-----------------	-----

**Pour le groupe des Verts :**

**Nom Prénom**

Tenot Nicati Michèle	Non
Wermeille Christiane	Non
Noirat Sylvie	Non
Peco Adnan	Non

**Pour le bureau :**

**Nom Prénom**

**Vote**

Vantaggio Donatella (Verts)	Non
Fehlbaum Jean (PLR)	Oui
Petitpierre Maëlle (Groupement)	Non
Nater Zoé (PS)	Non.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à l'imposition fiscale est accepté par 21 voix pour, 16 non et 2 abstentions.**

**b) Arrêté relatif à un crédit d'engagement global de CHF 1'930'500.- porté au budget des investissements 2023 et limité à l'exercice 2023**

**M. L. Affolter :** « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, nous avons pris connaissance de cette liste de 67 besoins. Avec la confiance que nous prêtons au Conseil communal, notre groupe ne souhaite pas prendre position sur chacun des points. Sachant que pour certains, ils seront partagés très prochainement dans les commissions compétentes, information qui se pourrait être renseignée dans la brève description. Comme déjà relevé l'an dernier, les sujets pourraient être présentés en amont du budget afin que chacun puisse s'y préparer. Pour un prochain rapport, nous souhaiterions que cette liste soit mieux présentée dans la forme, permettant des regroupements par natures de crédits : étude, cadre et objet, voire par dicastères et commissions. Même si ces crédits sont limités à

*l'exercice 2023, on pourrait trouver également des informations, qualitatives et quantitatives, et degrés de priorité. Nous pourrions nous réjouir pour notre santé de disposer d'un chemin pieds nus, sauf peut-être à craindre que sous peu nous n'ayons dans tous les cas plus moyen de nous chausser. Cette année, tout augmente ! Nous relevons qu'un nombre important d'études ont été identifiées. En extrapolant leurs coûts, nous pouvons anticiper qu'elles déboucheront sur autant de projets financièrement conséquents. Dès lors, notre commune devrait impérativement et urgemment disposer d'un outil de planification et de projections financières. À l'inquiétude de savoir si « il y a un pilote sur l'un ou l'autre de nos projets », que ne rien prévoir, ce n'est pas gouverner. Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, notre assemblée vient d'accepter une baisse d'impôts ! L'exercice d'élaboration d'un budget n'oblige pas à l'équilibre. Il peut être déficitaire pour de bonnes raisons, forcément défendables, voire malheureusement parfois pour répondre à des dépenses auxquelles on ne peut se soustraire ou renoncer. Notre groupe est très préoccupé que notre Conseil communal puisse proposer dans la même séance : un arrêté pour une diminution d'impôt et cette liste de 67 crédits pour près de CHF 2 millions, aboutissant à un budget dès lors déficitaire. À moins qu'en cette période de fin d'année, cette liste ne soit adressable qu'au Père Noël ! Nous vous remercions. »*

**M. J. Fehlbaum :** *« Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le groupe PLR remercie le Conseil communal pour son rapport qui, comme chaque année, est censé alléger aussi bien le travail de notre exécutif que de notre autorité législative, en concentrant en un seul document et un seul arrêté pas moins de 67 projets d'investissement d'un montant inférieur ou égal à CHF 50'000.- chacun. Mais cette concentration de sujets a un coût et notre groupe avait déjà, par le passé, émis quelques réserves quant à cette pratique. Permettez-moi de rappeler ou citer les principales :*

- 1. la description parfois très laconique des différents sujets ne permet pas de se faire une idée précise du niveau de priorité ou d'urgence à lui accorder ;*
- 2. certains sujets semblent suffisamment importants pour mériter un préavis de commission, précaution rendue impossible par cette pratique de regroupement ;*
- 3. comme cette demande est limitée dans le temps, il est possible et même certain que quelques points aient un air de déjà-vu parce qu'ils figuraient dans la même liste d'un exercice budgétaire précédent et n'ont pas pu être exécutés durant l'année impartie, mais sans confirmation systématique de ce report dans le texte.*

*Mais avant de reparler de la perception de notre groupe quant aux vraies priorités de nos autorités communales, il sied de mentionner quelques chiffres quant à notre capacité d'investissement et surtout notre endettement. Le budget que nous aborderons au point suivant présente un montant total pour les investissements 2023 de CHF 24,5 millions et la planification financière à quatre ans présentée dans le rapport du Conseil communal au point 5 énumère une liste d'investissements pour un total de CHF 77,9 millions pour les années 2023 à 2026. Or, si notre fortune communale nette est positive, nous le devons essentiellement à la réévaluation de notre patrimoine administratif et financier réalisée au début de 2019 ; aux comptes 2018, on comptabilisait environ CHF 38 millions d'amélioration de notre bilan, ainsi que les bénéfices accumulés essentiellement par les anciennes communes avant la fusion ; aux comptes 2021, cela représentait CHF 26,56 millions. Par contre, notre dette brute, de plus de CHF 31 millions aux comptes 2021, pourrait plus que doubler, voire tripler si l'on devait réaliser tous les investissements évoqués, faisant passer notre indicateur de taux d'endettement de bon à mauvais, voire à carrément critique. Car la grande majorité des actifs qui rendent notre dette nette positive sont impossibles à réaliser financièrement et, par conséquent, le financement de l'ensemble de ces investissements ne pourrait se faire qu'au prix d'une formidable croissance de notre dette. Alors même si notre groupe en général, et votre serviteur en particulier, sont très favorables aux investissements qui soutiennent notre économie locale et régionale, nous sommes convaincus que le rythme envisagé est trop élevé et qu'on doit revoir nos priorités pour étaler ces projets dans la durée. Dans un premier temps, nous demanderons donc de radier de la liste les positions 7, 14, 15, 25 et 45 et renvoyer celles-ci à un traitement par les commissions correspondantes. Si cette proposition trouve une majorité, cela correspondrait à une réduction momentanée de CHF 144'000.-, réduisant ainsi le crédit demandé à CHF 1'786'500.-. Merci de votre attention. »*

**Mme M. Petitpierre** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation, le Groupement a étudié avec beaucoup d'intérêt les 67 points relatifs au crédit d'engagement global. Dans son ensemble, le Groupement valide ces crédits et remercie le Conseil communal pour le travail effectué. Cependant, il a été soulevé que certains points devraient être plus amplement travaillés en commission, cela rejoint donc ce qui vient d'être discuté et nous validerons donc point par point. Merci. »

**Mme M. Tenot Nicati** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe des Verts acceptera globalement ce crédit mais nous aimerions quand même poser quelques questions sur certains points, on aimerait avoir des informations supplémentaires sur certains crédits d'engagement et suite à ces réponses, on acceptera certains points. »

**Mme A. Hessler-Wyser** passe en revue les 67 points et les groupes interviennent lorsqu'ils le souhaitent :

➤ **point 2 : Matériel informatique : CHF 35'000.-**

**M. A. Peco** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, j'aurais une question par rapport à ce point, qui sera aussi liée à la question du point 16 qui viendra plus tard. On dit que le matériel va être changé, pour ce point du matériel informatique et pour le point 16 du mobilier, j'aurais voulu savoir ce qu'il était prévu de faire du matériel que l'on souhaite éliminer ? Est-ce que c'est à la benne ou est-ce qu'il y a des voies de réutilisation, de recyclage qui sont prévues ? »

**M. H. Assumani** : « Merci Madame la présidente, comme vous le savez, le matériel informatique est fourni par le SIEN<sup>1</sup>, c'est le SIEN qui nous fournit tout et quand ils viennent les chercher, ils reprennent tout, ce n'est pas nous qui nous occupons du recyclage. »

**Mme Ch. Wermeille** : « Merci beaucoup pour cette réponse. Est-ce que c'est possible que la commune pose la question au SIEN et le rende attentif au fait que c'est du matériel de deuxième main qui pourrait être très utile pour certaines familles par exemple ? »

**M. H. Assumani** : « On va poser la question. Il y a certains matériels qui sont récupérés depuis chez nous, parce que le matériel dont le bénéficiaire ne le souhaite pas, on le met à disposition pour le personnel communal pour l'acheter à moindre coût. La plupart le reprennent mais nous on met à disposition pour le personnel, mais on peut faire autrement aussi, c'est une question à étudier. »

**M. Th. Rothen** : « Madame la présidente, le groupe PLR avait émis des objections sur un certain nombre de points, la liste nous a été donnée oralement très vite, est-ce que lorsque l'on passe sur ces points, ça serait peut-être intéressant de mentionner que ce sont ces points-là qui sont concernés. Je me souviens qu'il y avait le point 7 mais la suite je n'ai pas été beaucoup plus loin. »

**M. J. Fehlbaum** : « Oui, alors effectivement il y avait le 7, mais après ça reprend au 14. »

➤ **Point 14 : Aménagement de la cour d'école de Gorgier : CHF 45'000.-**

**M. J. Fehlbaum** : « Pour le 14 également, le groupe PLR ne refuse pas formellement l'investissement mais pense que ça serait logique de passer par une commission et remarque simplement que selon ce processus, ça n'est, à priori et contrairement à ce que disait le rapporteur du groupe Socialiste, ce n'est en principe pas prévu, selon nous, que l'ensemble des points qui sont demandés dans ce crédit repassent par le traitement en commission. Un exemple similaire il y a une année avait été combattu par notre groupe et, finalement, était effectivement passé en commission mais seulement ceux que l'on avait combattus. Merci de votre attention. »

---

<sup>1</sup> Service informatique de l'Entité neuchâteloise

**M. L. Affolter** : « Madame la présidente, excusez-moi, je vais contredire mon préopinant, ici on parle de budget, d'argent à disposition pour prévoir quelque chose, on ne parle pas encore du rapport détaillé qui sera émis pour ce sujet sinon on nous aurait mis le rapport évidemment. »

**M. J. Fehlbaum** : « Je demanderais au Conseil communal de préciser cela parce que si on vote tous ces crédits en bloc, c'est précisément pour éviter un rapport et une demande de crédit. Donc, dans ma compréhension, il n'y a aucun rapport sur les 67 points qui font l'objet de cette liste. »

**M. Th. Pittet** : « C'est effectivement cela, le but de ce crédit global c'est effectivement d'éviter de devoir pour chaque investissement proposé ici devoir faire un rapport, qui serait discuté en commission, le passer dans la séance du Conseil général, on s'économise 67 rapports, c'est ça l'idée. »

**Mme M. Tenot Nicati** : « J'ai personnellement envie de poser une question : est-ce que l'on peut faire confiance au Conseil communal pour la proposition de ces points ? J'imagine que le Conseil communal a quand même décidé de présenter ces points parce qu'il pense que ces petits montants, plus ou moins grands, alloués au budget sont nécessaires. C'est juste une petite remarque de ma part. »

**Mme A. Hessler-Wyser** : « Je vous entends bien mais je me dois de demander points par points s'il y a des manifestations. Il y a de toute façon des manifestations donc autant qu'on y aille dans l'ordre chronologique, ça simplifiera la chose. »

- **Point 15 : Tables amovibles, tabourets et lave-vaisselle parascolaire Bevaix : CHF 15'000.-**

**M. J. Fehlbaum** : « Oui, même chose, on a un sentiment que la dépense qui est demandée ici n'a pas la faveur de tous ceux qui gravitent autour de cette structure et donc nous demandons également le report en commission. »

- **Point 16 : Tables et chaises parascolaire Saint-Aubin-Sauges : CHF 10'000.-**

**M. A. Peco** : « Madame la présidente, j'en reviens à ma question comme la précédente, ici le mobilier : que va-t-il devenir si on souhaite le changer ? Est-ce que c'est le SIEN qui le reprend ? »

**M. H. Assumani** : « Par rapport à ce mobilier, on n'a pas décidé ce que l'on va en faire mais ça va être recyclé normalement, on ne va pas mettre ça à la poubelle. C'est du mobilier qui a été utilisé. Aujourd'hui, on retrouve bien sur la photo du rapport la structure d'accueil de St-Aubin, c'est un petit local et puis les tables qui sont là, ce sont des tables qui datent depuis plus de 30 ans et ces tables sont « mastoc » et étant donné qu'il y a plus d'enfants, l'idée c'est d'avoir des tables que l'on peut bouger, qu'on peut déplacer. Pour ces tables-là, pour le moment, on n'a pas envisagé le recyclage mais c'est quelque chose qui est faisable. Et puis pour répondre à la question pour passer en commission, le Conseil communal ne s'oppose pas pour certains projets tels que le point 16 ou le point 14, ce sont des points qui vont passer en commission, ça, ça a été décidé comme ça mais on l'a mis dans ces petits crédits mais ça va passer en commission. »

- **Point 25 : Sentier pieds nus : CHF 35'000.-**

**M. J. Fehlbaum** : « Le 25 fait également partie des crédits que notre groupe souhaiterait voir passer par un préavis de commission. »

**Mme M. Tenot Nicati** : « Également, le groupe des Verts aimerait avoir un peu plus de précision à ce sujet, entre autres, à savoir où est projeté ce sentier pieds nus et ce serait peut-être bien que ce sujet soit présenté en commission. Merci. »

➤ **Point 45 : Projet pilote relevé compteurs d'eau à distance : CHF 40'000.-**

**M. J. Fehlbaum** : « Là également sur ce projet, on estime que vu le montant et puis le fait que c'est un projet, semble-t-il pilote, et on n'a pas d'idée des conséquences futures des décisions prises à la suite du pilote, c'est également un projet que l'on aurait aimé voir affublé d'un préavis de commission. Merci. »

➤ **Point 50 : Déchets points de collecte 2023 selon besoins : CHF 45'000.-**

**Mme M. Tenot Nicati** : « Pour le point 50, le groupe des Verts n'a pas trouvé très clair ce que ça voulait dire : « Il nous est parfois nécessaire de modifier l'emplacement de certains Moloks ou cloches d'écopoints, ou alors d'en ajouter pour une période particulière. ». On ne voit pas ce que ça veut dire franchement, si on peut répondre à cette demande ? Merci. »

**M. M. Rognon** : « Bien sûr, bien volontiers. Dans certains endroits dans la commune, on a des Moloks qui sont sur des parcelles privées, sans forcément de servitude, ce qui n'est pas très opportun en soi, ce qui fait que le propriétaire privé, s'il souhaite que l'on enlève le Molok, il nous le dit le lundi, on doit l'enlever le mardi, à peu près dans l'idée. Donc ce montant-là nous permet d'être réactifs pour permettre de ne pas juste supprimer le point de collecte mais de le déplacer à un autre endroit et d'avoir les moyens de le faire. Ce sont des demandes qui arrivent effectivement une à deux fois par année et effectivement si on a des points particuliers, notamment dans le cadre de travaux, très souvent on enlève un Molok existant et on le remplace par une cloche temporaire, comme on peut avoir à Sauges, ça aussi c'est un moyen, ces CHF 45'000.- qui nous permettent d'être réactifs. »

➤ **Point 53 : Remplacement arbres plage de Saint-Aubin-Sauges : CHF 15'000.-**

**M. A. Peco** : « Madame la présidente, une question de curiosité : en 53, les arbres remplacés seront-ils de la même essence ou on cherchera à mettre autre chose ? »

**M. T. Egger** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, alors, à priori, on ne remettra pas des platanes vu la façon dont ils ont vieilli, après c'est une excellente question. Pour l'instant, ça n'a pas encore été fixé, le but, vous l'avez compris, c'est un changement à travers plusieurs années, on s'appuierait d'abord sur ceux qui sont le plus atteints, pour laisser les autres en place qui apporteront de l'ombre un tant soit peu, et puis changer ensuite petit à petit mais, à priori, on ne partira pas sur des platanes et puis on ne les taillera pas de la même façon qui s'est fait jusqu'à présent mais dire l'essence aujourd'hui, pas possible. »

➤ **Point 54 : Taille d'arbres en zone de village : CHF 15'000.-**

**M. A. Peco** : « Madame la présidente, là je me posais la question pour la taille d'arbre, est-ce que ça ne pourrait pas figurer dans les comptes de fonctionnement de la commune ? »

**M. T. Egger** : « Dès le moment où on veut introduire une ligne budgétaire, pérenne, on passe devant votre autorité. Là, effectivement, cette ligne budgétaire vient d'année en année parce que, finalement, les arbres dits remarquables, qui sont notamment situés dans les jardins publics et à proximité des routes, ben en fait il faut les traiter chaque année. Donc, effectivement, à terme, ça devrait figurer au sein du budget de fonctionnement. À réfléchir mais finalement, c'est fort probable. »

➤ **Point 63 : Réfection du chemin des Râpes 1350 m : CHF 48'000.-**

➤ **Point 64 : Réfection du chemin de la Crise, 1250 m : CHF 44'000.-**

**Mme M. Tenot Nicati** : « C'est la même question à peu près que celle que mon collègue Adnan a demandée avant, c'est pour les points 63 et 64. Est-ce que ça ne pourrait pas paraître aussi dans le budget de fonctionnement vu que, régulièrement, on doit entretenir les chemins forestiers ? »

**M. T. Egger** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, là on se retrouve contrairement au fait de couper certaines branches d'arbres, qui peut s'apparenter à du fonctionnement, le



débat est ouvert. Mais là, typiquement, la réfection des chemins est clairement un investissement, dans la mesure où le chemin a une durée de vie et cette durée de vie de 20-25 ans, en fonction des types de chemin, là en l'occurrence ce sont des chemins forestiers et puis cette durée de vie limitée fait que c'est un investissement et non pas de l'entretien en tant que tel. »

**Mme A. Hessler-Wyser** : « Voilà, donc il y a eu quelques interventions, entre autres, qui demandent le passage d'un certain nombre de points en commission, je vais peut-être laisser mon collègue prendre la parole. »

**M. J. Fehlbaum** : « Je vous propose de le faire en bloc, je rappelle les numéros des positions concernées : les 7, 14, 15, 25 et 45, montant total de CHF 144'000.-, ce qui réduirait la demande de crédit demandée. »

**Mme A. Hessler-Wyser** : « Donc il s'agit d'un amendement, que nous allons devoir voter, mais peut-être qu'effectivement la parole est demandée. »

**M. M. Rognon** : « Madame la présidente, les montants donc des points 7, 14, 15, 25 et 45 seraient retirés ? C'est ça la proposition du groupe PLR ? »

**M. J. Fehlbaum** : « Oui et juste passer quelques mois après dans les commissions. »

**M. Th. Rothen** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, six objets, six rapports, six demandes de crédit, une séance de Conseil général en plus, c'est bien ce que vous voulez éviter je crois. Alors je peux comprendre sur certains sujets les objections, nous en avons aussi eues quelques-unes dans notre groupe en disant : « mais est-ce bien nécessaire ? », on se posait des questions. La commission financière également quand elle a examiné cette liste de 67 objets s'est posé des questions et je crois fermement, et j'avais l'intention de le dire plus tard dans mon rôle de président de la commission financière, je ne dis pas au nom de la commission financière mais dans mon rôle, de dire que ces budgets-là devraient passer durant l'automne dans chacune des commissions concernées, je pense que l'on gagnerait beaucoup de temps le soir du vote du budget et puis on aurait ce tri qui se ferait naturellement et les questions qui se posent aujourd'hui par rapport à certains de ces investissements seraient réglées à ce moment-là. Merci. »

- **Soumis au vote, l'amendement proposé par le groupe PLR est accepté par 19 voix pour, 16 voix contre et 4 abstentions.**

**M. J. Fehlbaum** donne lecture de l'arrêté amendé.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à un crédit d'engagement global de CHF 1'684'300.- porté au budget des investissements 2023 et limité à l'exercice 2023 est accepté à l'unanimité.**

### c) Adoption du budget 2023

**M. Th. Rothen** : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le groupe Socialiste a pris le temps d'analyser le budget transmis qui présentait un bénéfice de CHF 404'000.- dans sa version originale. Il a pris connaissance de l'impact négatif, à hauteur de CHF 356'000.-, provoqué par les mesures prises par le Grand Conseil, cette situation réduit le résultat à un bénéfice de CHF 47'000.-. Ce soir, vous avez pris la décision de réduire de 3 points le taux d'imposition communal conduisant notre Conseil à devoir se prononcer sur un budget présentant un déficit, à priori, de CHF 826'000.-, mais je pense qu'avant de le voter, il faudra que les chiffres nous soient transmis en fonction de cela. Inquiets ? nous le sommes, mais nous ne sommes pas responsables de cette situation devenue très inconfortable. Nous n'allons pas proposer de couper dans les dépenses ou d'augmenter certaines recettes, enfin, il est probable qu'en cas de difficultés, nous reviendrons sur l'impôt foncier, que la droite de ce Conseil apprécie beaucoup. Au contraire, nous avons constaté que la politique salariale de la commune suivait à la lettre celle de l'État. Pour 2023, ce dernier n'accorde à ses

collaborateurs qu'une indexation partielle de 2% sur les salaires, la justification de cette mesure tient dans les difficultés d'élaboration du budget 2023 de l'État. Cette réduction de 0,9% par rapport à ce qui devrait être accordé sera compensé dans un délai de deux ans. Certes, notre groupe a défendu le principe de suivre les règles de l'État lorsque les salaires n'ont pas été baissés en période de déflation mais, sauf erreur de ma part, cela n'a pas mis nos finances dans le rouge. Dès lors, le groupe Socialiste propose un amendement au budget pour une prise en compte de l'indexation des salaires dans sa totalité, dans la totalité de l'inflation, sous déduction des 0,2% qui subsistaient à la suite de la déflation des années passées. Selon les chiffres du chef du Service communal des finances, le montant de la péjoration du budget est de CHF 72'603.-. Tant qu'à faire, allons-y ! Donc c'est un amendement formel. Dans la seconde partie du budget, ce sont des investissements, nous avons bien compris que le montant « énormissime » de plus de CHF 24 millions n'allait jamais être atteint. Nous nous étonnons que le Conseil communal n'ait pas pris le temps de définir les priorités afin de présenter un budget des investissements réaliste, ceci d'autant plus que certaines critiques relatives au fonctionnement dudit Conseil se basent justement sur le faible taux de réalisation des investissements. À la décharge de celui-ci, nous pouvons aussi comprendre la tactique de charger au maximum le budget d'investissement pour permettre de déterminer des priorités en cours d'année en fonction du développement des divers projets, notamment suite à des oppositions, des traitements de recours, etc. Le groupe Socialiste aura quand même de la peine à accepter un budget déficitaire de ce montant-là, mais il vous donne déjà rendez-vous en juin 2024 lorsque nous examinerons les comptes 2023. Ce n'est que ce jour-là que nous saurons si les décisions prises ce soir auront été les bonnes. Pour conclure, nous tenons à remercier le Conseil communal et toute l'administration pour le travail effectué. Et si vous le permettez, ce que je vous annonçais toute à l'heure, à titre personnel, je tiens également à remercier la commission financière qui a travaillé dans des conditions difficiles, dans la mesure où la situation du budget que nous étudions évoluait entre chaque séance. Certains documents aujourd'hui en votre possession n'ont pas été remis préalablement à la commission. Les indicateurs financiers proposés par le MCH2 figurant aux pages 76-77 n'ont par exemple pas pu être discutés. En tant que président de cette commission, je souhaite insister sur la nécessité d'impliquer plus les diverses commissions sur les lignes du budget de fonctionnement qui les concernent et sur les investissements prévus dans leurs domaines de compétences respectifs. Merci. »

**M. J. Fehlbaum** : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le groupe PLR remercie le Conseil communal pour son rapport et acceptera le budget de fonctionnement avec le nouveau coefficient fiscal. Par contre, afin de limiter le risque de surendettement à court terme, nous proposons de limiter le budget des investissements à la partie ferme de ceux-ci, correspondant à la colonne verte des documents distribués, et de renoncer momentanément à la partie conditionnelle contenue dans la colonne rose. Ainsi, le budget des investissements se verrait réduit à CHF 15'352'000.- au lieu de CHF 24'477'000.-. Ce dernier montant est par ailleurs près de six fois supérieur au total des dépenses d'investissements de l'exercice précédent, donc précédemment celui d'aujourd'hui donc 2021. Aussi, nous doutons fortement que les entreprises locales ou régionales puissent faire face à une telle croissance de la demande des pouvoirs publics. Merci de votre attention. »

**Mme L. Donzé** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement de La Grande Béroche a étudié le budget communal 2023 proposé. Nous avons pu constater avec satisfaction que les prévisions sont positives, comme présenté sur le document, pour cette nouvelle année qui arrive. De ce fait, nous tenons à remercier le Conseil communal et son administration, mais aussi surtout la commission financière pour le grand travail fourni et pour cette gestion de ce futur budget. Lors du vote, le Groupement acceptera ce budget. Merci. »

**Mme M. Tenot Nicati** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, en fait, le groupe des Verts s'était dit qu'il allait accepter ce budget même s'il était péjoré de 2 points d'impôt pour deux ans. Actuellement, ce budget est péjoré de plus de ce qui avait été annoncé et ça me rappelle il y a deux ans, à peu près, quand le groupe PLR avait refusé l'entrée en matière simplement parce que le budget avait un déficit de CHF 1'400'000.-. Ensuite, il n'y avait pas eu d'entrée en matière, etc. donc là j'ai du mal à avaler personnellement ce genre de chose. Et puis, dans notre groupe, on s'est dit : puisque c'est comme ça, le budget même s'il était

bien présenté, le Conseil communal a fait un travail énorme mais je ne suis pas sûre que dans le groupe on va l'accepter, on va peut-être plutôt s'abstenir. Je vous remercie. »

**Mme A. Hessler-Wyser** : « En effet, se retrouver sans budget c'est une situation critique que nous avons déjà vécue par le passé, est-ce que la parole est encore demandée au niveau du débat sur le budget ? Si tel n'est pas le cas, nous avons deux amendements qui ont été proposés, un par le groupe Socialiste qui demande une augmentation complète des salaires avec un montant qui a été énuméré dont je n'ai pas eu le temps de noter, est-ce qu'il y a une proposition de formulation ? »

**M. Th. Rothen** : « Non, surtout il faudrait d'abord qu'on sache où on en est avec ce budget parce que l'on ne peut pas voter un budget dont on ne sait pas exactement quel sera l'impact final de la diminution du taux d'impôt et puis l'amendement que nous proposons touche de multiples chiffres dans le budget puisqu'il s'agit des salaires et j'ai un chiffre global qui était de CHF 72'603.- mais qui ne sera certainement pas reporté comme tel dans le budget qui sera validé si vous acceptez cette proposition. »

**Mme A. Hessler-Wyser** annonce une interruption de séance d'une vingtaine de minutes pour pouvoir chiffrer le budget actuel avec toutes les modifications à 21h08. La séance reprend à 21h33.

**Mme A. Hessler-Wyser** : « Je vous rappelle que l'on a deux amendements qui ont été proposés. Une première proposition du groupe Socialiste qui demande une augmentation complète des salaires et un amendement proposé par le PLR qui demande que l'investissement soit limité aux investissements, à peu près à CHF 15 millions, fermes. Pour pouvoir se prononcer sur ces deux amendements, les calculs ont été refaits, ils vous sont proposés à l'écran. Donc c'est le budget corrigé compte tenu de tout ce qui a été voté jusqu'à maintenant, si j'ai bien compris et, tout à droite, vous avez deux montants, le montant de CHF 72'000.- et quelques qui représenterait une charge supplémentaire si vous acceptez l'amendement proposé par le PS et, en bas, dans les dépenses sous la colonne de droite, le montant de CHF 9 millions et quelques que l'on soustrairait des investissements en éliminant donc les parties d'investissement qui étaient conditionnées. Donc voilà, vous avez les chiffres. Dans ce budget qui vous est réactualisé, il y a non seulement ce qui a été voté ce soir mais également les mesures de l'État qui ont été décidées par le Grand Conseil, mais pas le vote du point suivant, qui arrive plus tard, sur la vente du réseau de télédistribution de Sitebco. Est-ce que suite à ce tableau, quelqu'un souhaite prendre la parole avant que nous passions au vote des amendements ? Ça n'a pas l'air d'être le cas, donc on va procéder dans l'ordre dans lequel ils ont été proposés. Pour le premier amendement, est-ce que le groupe Socialiste souhaite le reformuler ? »

**M. Th. Rothen** : « Madame la présidente, merci, donc il s'agit d'accorder aux employés de la commune de La Grande Béroche l'intégralité de l'inflation, soit 2,9% dont on déduit 0,2% qui sont les résidus de la déflation précédente. Cette mesure impliquerait des modifications aux nombreux points du budget mais le chef des finances nous a évalué cette somme à CHF 72'603.-. »

À la demande du chef des finances, **M. S. Tamburini**, la présidente, **Mme A. Hessler-Wyser** se joint rapidement à lui afin de vérifier les chiffres qui sont proposés. Un des montants a été corrigé car une des contributions n'avait pas été prise en compte.

**M. S. Tamburini** indique que, finalement, les chiffres proposés en premier lieu étaient corrects et s'en excuse.

- **Soumis au vote, l'amendement proposé par le groupe Socialiste est refusé par 24 voix contre, 14 voix pour et 1 abstention.**
- **Soumis au vote, l'amendement proposé par le PLR est accepté par 22 voix pour, 15 contre et 2 abstentions.**

**Mme A. Hessler-Wyser** passe en revue le budget par chapitre et invite les groupes à intervenir s'ils ont des questions. Aucune question n'est posée.

**M. J. Fehlbaum** donne lecture de l'arrêté, moyennant les chiffres modifiés.

**M. Th. Rothen** : « *Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, usuellement sur le site de la commune sont publiés les projets de budget avant nos séances, je ne vois nulle part le budget définitif. Vu les énormes changements finalement que notre budget a subis ce soir, est-ce que l'on aura la possibilité d'avoir la version définitive du budget telle qu'elle a été amendée et qu'elle soit publiée sur le site ? Ça c'est ma première remarque. Ma deuxième remarque qui va un petit peu dans le même sens, au point suivant, le Conseil communal va nous présenter la planification financière des tâches qui n'a plus lieu d'être sous cette forme-là. Donc je proposerais que le Conseil communal renonce à présenter ce point et qu'il le présente à la prochaine séance en mettant à jour les différents chiffres. »*

**M. Th. Pittet** : « *Remarque très pertinente, effectivement si l'ensemble de l'assemblée est d'accord avec la proposition de M. Rothen, d'une part on mettra à jour le budget dans sa version définitive selon ce qui est voté ce soir et également un report de la présentation de la planification financière de sorte qu'elle puisse vous être présentée en première séance de l'année prochaine, mise à jour selon les dernières décisions. »*

- **Soumise au vote, l'annulation du point 6 de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.**
- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à l'adoption du budget 2023, moyennant les chiffres modifiés, est accepté par 24 voix pour et 15 voix contre.**

## **6. Rapport du Conseil communal relatif à la planification financière 2023-2026**

Ce point est retiré de l'ordre du jour et est reporté à la séance de février.

## **7. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 1'200'000.- pour la réfection du chemin des Vergers à Bevaix**

**M. M. Rognon** : « *Je vais essayer d'être aussi bref que possible. Donc, initialement, nous devons réfectionner une conduite d'eau potable qui est très vétuste, amortie et a fait l'objet de nombreuses fuites. Par ailleurs, dans le cadre de la mesure M9 du PGEE, il fallait aussi mettre en séparatif ce tronçon de route-là. Dans cette zone, comme vous le savez, une halle provisoire sera installée pendant la construction de la double salle de gym polyvalente de Bevaix et il convenait aussi d'améliorer la sécurité des futurs utilisateurs de cette halle provisoire, soit les enfants de Bevaix. Cette proposition permet de limiter les immiscions sur le chemin de Vergers parce qu'il y a une mise en sens unique qui est réalisée et par la création d'aménagements routiers. Je me tiens à disposition si vous avez des questions. »*

**M. J. Panes** : « *Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation, le groupe PLR a décidé à l'unanimité de soutenir cette demande de crédit de CHF 1'200'000.- pour la réfection de la rue des Vergers et son apport à la sécurité des écoliers. Merci. »*

**Mme D. Vantaggio** : « *Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa dernière séance, le groupe des Verts a pris connaissance du rapport relatif à la demande du Conseil communal concernant la réfection du chemin des Vergers à Bevaix. Nous avons pris le temps de bien lire et analyser le rapport qui nous a été soumis. Dans un premier temps, nous tenons à remercier le Conseil communal pour la précision des détails évoqués dans ce document qui nous a permis de mieux nous rendre compte de la situation. Les propositions et variantes proposées par le Conseil communal nous ont semblé pertinentes et justifiées, il est effectivement temps que ces travaux puissent être entrepris pour le bien-être et la sécurité des*

usagers de ces lieux. Comme vous l'aurez compris, les Verts accepteront à l'unanimité cette demande de crédit. Merci. »

**M. J. Lopes de Jesus :** « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement est favorable à cette demande de crédit de CHF 1'200'000.-, mais, néanmoins, il y a une remarque que je tiens à faire : je vous demande d'étudier la possibilité d'avoir plus de places de voitures et surtout des places pour pouvoir parquer les vélos dans cette zone. Voilà, je demande que cela soit réfléchi. Merci. »

**M. M. Ignoto :** « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe Socialiste acceptera à l'unanimité la demande de crédit et remercie le Conseil communal pour son rapport. Notre groupe appelle l'exécutif à rester vigilant quant à l'évolution du parcage et de la circulation de l'autre côté du terrain, c'est-à-dire au niveau de la rue de l'Abbaye. Merci de votre attention. »

**M. J. Fehlbaum** donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 1'200'000.- pour la réfection du chemin des Vergers à Bevaix est accepté par 38 voix pour et 1 abstention.**

**8. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 2'700'000.- pour des travaux d'aménagements de chaussées et d'infrastructures souterraines à la rue de la Foulaz « Nord » et rue du Centre à Gorgier**

**M. T. Egger :** « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, je vais essayer de faire court pour ne pas rallonger, mais vu le montant du crédit, c'est quand même important que vous compreniez les tenants et aboutissants de ce montant. Donc, votre autorité a accepté encore dernièrement l'augmentation du capital-actions en lien avec BéroCAD donc raison pour laquelle vous avez sous les yeux ce plan (voir réf. PowerPoint en annexe du présent procès-verbal). Vous imaginez bien pour quelles raisons on vous fait cette demande de crédit ce soir, dans la mesure où, si votre autorité accepte cette demande de crédit, il faut qu'il puisse être engagé à partir de l'année prochaine, dans la mesure où la construction de la salle avance, on verra un plan par la suite, le but c'est de faire les travaux l'année prochaine et notamment de pouvoir amener le chauffage à distance jusqu'à ce bâtiment. Cette salle qui, effectivement, maintenant vous avez constaté, le gros œuvre sera terminé d'ici la fin de cette année, le second œuvre va débiter l'année prochaine avec toute la charpente bois, et puis, à ce sujet-là, il est effectivement prévu de chauffer ce bâtiment à partir de l'automne de l'année prochaine, donc qui dit chauffage, dit amener une conduite et puis dès le moment où l'on amène les conduites, la réflexion que l'on fait pour l'entier, de même que pour le chemin des Vergers, la réflexion qui est faite est de faire le sous-sol et de faire les aménagements en surface. Qui dit aménagements en surface, vous l'aurez compris, au niveau de la salle de gym avec la rue de la Foulaz, dit forcément sécurisation pour tous les enfants qui vont prendre le chemin entre le centre du village et cette future salle. Donc là vous avez un parvis qui est dessiné et puis vous avez effectivement une largeur abondante pour notamment pouvoir bénéficier d'une sécurisation maximale (voir diapositive 2 du PowerPoint annexé). Au sujet des aménagements extérieurs qui vous sont présentés ce soir, la commission de l'aménagement du territoire sera consultée tout prochainement, je crois que c'est mercredi que l'on a rendez-vous, la commission technique a déjà pu voir ces aménagements extérieurs en lien avec une future demande de permis de construire, mais ce n'est pas l'objet du jour. Donc toujours concernant cette rue de la Foulaz, là vous avez l'entier de la rue qui est concernée (voir diapositive 3 du PowerPoint annexé), de même que la rue du Centre, alors forcément les plans bougent un peu mais j'espère que vous arrivez à vous y retrouver quand même. Donc depuis le centre de Gorgier, on a actuellement les échangeurs qui sont en place, on ouvre la rue du Centre et on descend la rue de la Foulaz pour alimenter l'ensemble des maisons qui sont sur le cheminement. Donc vous l'avez compris au niveau de la rue du Centre, tout ça reste encore à affiner mais c'est vraiment de pouvoir mettre une qualité en matière d'aménagements de surface, nous sommes en plein centre de Gorgier, donc c'est vraiment une zone où il ne faut, disons pour parler français, pas lésiner sur les moyens dans ce cadre-

là notamment pour amener une convivialité, puis une sécurisation pour le cheminement des enfants. Et, ensuite, au niveau de la rue de la Foulaz, vous avez un trottoir généreux qui descend jusqu'à la future halle et puis, vous l'avez constaté aussi, des ralentisseurs, actuellement c'est 50km/h et le but c'est vraiment d'aller à 30km/h, et qui dit 30km/h, dit aménagements routiers, et ces aménagements routiers effectivement font qu'en montant et en descendant, on attend les voitures en montant et en descendant. Aussi au niveau du parvis, vous avez constaté que l'on a coupé cinq arbres, c'était noté noir sur blanc, il y aura cinq arbres qui seront replantés devant la future halle et ces arbres il faut qu'ils aient le système racinaire nécessaire pour pouvoir se développer normalement. Donc qui dit système racinaire, dit fosses relativement grandes et qui sont effectivement aussi comprises dans l'ensemble des frais. Une petite chose avant de terminer, le but en commission technique, je laisserai la commission technique prendre la parole par la suite, le but quand on l'a présenté, c'était de faire l'ensemble de la rue de la « Foulaz Nord », on l'appelle, et d'aller jusqu'en amont du pont CFF. On s'est arrêté avant, vous l'avez remarqué au sein de l'arrêté, on s'arrête en dessous de la rue de la Dîme, donc juste après le plateau en lien avec la salle de gym pour des raisons que je laisserai développer finalement par la commission technique mais, grosso modo au vu de l'avancement du chantier de Roncinier et puis au vu de l'âge du dernier tronçon, on a préféré limiter en fait l'intervention jusqu'à la rue de la Dîme. On n'a pas baissé le prix, pour être clairs, on n'a pas eu le temps de vraiment avoir un prix étayé pour arriver à, on a estimé, plus ou moins à CHF 200'000.-, donc on est à CHF 2'700'000.- ce soir, normalement on devrait plutôt être à CHF 2'500'000.- mais on a préféré garder le montant mais juste en précisant jusqu'où va l'intervention. Voilà, à disposition en cas de questions. Merci. »

**Mme C. Muster** au nom de la COTECH : « Madame la présidente, en effet, lors de la discussion à la séance du 22 novembre, nous avons discuté parce qu'il est prévu que sur la parcelle en aval, il y avait des travaux prévus et puis on ne souhaitait pas étendre les travaux jusqu'au bas de la rue de la Foulaz avant que les travaux soient effectivement discutés pour l'entrée sur la route, d'où notre intervention d'arrêter au bout de la rue de la Dîme. »

**M. G. Huguelet-Meystre** : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le groupe PLR a étudié avec attention le rapport et la demande de crédit et l'adoptera à sa majorité. »

**M. M. Ignoto** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe Socialiste acceptera à l'unanimité la demande de crédit et remercie le Conseil communal pour son rapport. Notre groupe apprécie particulièrement la transparence avec laquelle notre exécutif présente les demandes de crédit, en rapport avec la construction de la salle de gym, et se réjouit de l'amélioration de la qualité globale et de la sécurité de la rue du Centre et de la Foulaz de Gorgier. Merci de votre attention. »

**M. J. Lopes de Jesus** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement accepte le crédit de CHF 2'700'000.-. »

**Mme S. Noirat** : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, Messieurs les conseillers communaux, ce rapport du Conseil communal demande que vous validions ce crédit pour des travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagements de chaussées au Nord de la rue de la Foulaz et rue du Centre à Gorgier. Après lecture et discussions dans le groupe des Verts, nous estimons que profiter des travaux pour le passage des conduites de chauffage à distance pour renouveler les infrastructures souterraines et réaménager la chaussée est une excellente idée. De même que la création d'un parvis protecteur pour les élèves à l'entrée de la nouvelle salle de gym. Ceci pour vous dire que le groupe des Verts acceptera le crédit de CHF 2'700'000.- et nous remercions nos conseillers communaux pour ce rapport explicite et imagé. Merci de votre écoute. »

**M. J. Fehlbaum** donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 2'700'000.- pour des travaux d'aménagements de chaussées et d'infrastructures souterraines à la rue de la Foulaz « Nord » et rue du Centre à Gorgier est accepté par 37 voix pour et 2 abstentions.**

## **9. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la vente des téléseaux et à la dissolution du Syndicat intercommunal de télédistribution Sitebco**

**M. M. Rognon :** « Pour notre commune, ce Syndicat gère le téléseau de Bevaix. Il s'agit d'un des rares, voire un des seuls syndicats qui ne coûte rien à la collectivité, mais qui effectivement ne rapporte pas grand-chose non plus. En sa qualité de Syndicat, Sitebco est soumis au MCH2, donc toutes les demandes d'investissement et de travaux doivent passer par le Comité directeur qui est composé des chefs de dicastères des Services industriels de Cortaillod, Boudry, Milvignes et La Grande Béroche, c'est un fonctionnement qui est complexe et chronophage. Sitebco ne possède pas de personnel et confie mandat à Eli10 pour sa gestion. Ce fonctionnement n'est pas très opportun surtout dans un domaine où la concurrence est assez rude. Donc la proposition a été faite par le Comité directeur de dissoudre le Syndicat et de vendre les actifs à Eli10. Donc la proposition a été faite au Conseil intercommunal qui a accepté cette vente et cette dissolution. Cette vente permettra une rentrée estimée à CHF 1,3 million. À l'heure actuelle, le Conseil communal n'entend pas forcément enregistrer cette rentrée financière comme un revenu exceptionnel mais plutôt de l'utiliser de manière à garder une vue sur notre téléseau. Mais toute proposition devra être discutée avec la commission financière notamment et vous sera proposée en temps voulu. Merci de votre attention. »

**M. J. Fehlbaum :** « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, la plupart de nos anciennes Communes avaient déjà intégré le fait que les activités d'opérateur dans le domaine des télécommunications ne faisaient depuis longtemps plus partie des activités régaliennes normales d'une commune et avaient vendu leurs téléseaux depuis de nombreuses années. Dernière relique d'un développement remontant aux années 80, le réseau de Bevaix n'était déjà plus communal, puisqu'il appartenait au Syndicat, et il peut être ainsi vendu une seconde fois et alimenter la fortune communale d'un montant de l'ordre de CHF 1,3 million. Et contrairement à de nombreux actifs de notre bilan, cette fois-ci ce sont bien des francs suisses sonnants et trébuchants. Le groupe PLR remercie le Conseil communal et nos représentants de l'exécutif et du Conseil général à Sitebco pour la solution proposée et l'acceptera à l'unanimité. Merci de votre attention. »

**M. J.-J. Bourquin :** « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le Groupement a pris connaissance du dossier et votera en faveur de la vente des téléseaux et de la dissolution du Syndicat intercommunal de télédistribution Sitebco. Merci. »

**M. A. Peco :** « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe des Verts a pris acte du rapport concernant Sitebco et en remercie ses auteurs. Le groupe des Verts votera en faveur de la vente des téléseaux et de la dissolution du Syndicat intercommunal Sitebco. Merci pour votre attention. »

**Mme H. von Allmen :** « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs les conseillers généraux, lors de leur séance datée du 5 décembre, le groupe Socialiste a étudié le rapport et acceptera à l'unanimité l'arrêté relatif à la vente des téléseaux et à la dissolution du Syndicat intercommunal de télédistribution Sitebco. »

**M. J. Fehlbaum** donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à la vente des téléseaux et à la dissolution du Syndicat intercommunal de télédistribution Sitebco est accepté à l'unanimité.**

## **10. Informations du Conseil communal**

**M. T. Egger :** « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, juste pour information, on a parlé de la rue de la Foulaz Nord, que vous sachiez, ce n'est effectivement pas la seule zone au niveau de la rue de la Foulaz qui est, on dira, problématique. L'exécutif s'est penché notamment sur la rue de la Foulaz Sud, et puis ça a été présenté notamment en commission

technique, le but était de venir ce soir avec une demande de crédit de l'ordre de CHF 1'100'000.- avec la création d'une zone de rencontre et puis finalement la mise en place d'un second feu juste après le pont CFF. Après discussions avec la commission technique, finalement nous avons décidé de retirer ce point, l'information ce soir est juste pour vous indiquer qu'effectivement on y réfléchit, on y travaille, on n'est pas encore arrivé à une solution vraisemblablement qui satisfait le plus grand nombre, raison pour laquelle on a retiré ce point de l'ordre du jour mais on trouvait important de vous informer de cet état de fait. »

**M. M. Rognon** : « Alors deux informations pour ma part. Le 30 mai 2022, vous avez voté un crédit d'étude de CHF 60'000.- pour la rénovation à venir de nos stations d'épuration. Le résultat a été présenté au Conseil communal la semaine passée et le Conseil communal compte en fait convoquer trois commissions pour travailler sur ce projet-là, déjà pour choisir la variante. Les commissions choisies seraient : la commission financière, la commission technique ainsi que la commission d'aménagement du territoire. On espère pouvoir convier cette séance avec ces trois commissions début janvier, il faut juste que l'on puisse rencontrer les municipalités de Provence et Mutrux et aussi, au besoin, de consulter le Syndicat intercommunal de la STEP de la Saunerie, voilà pour la première information. Pour la seconde, c'était écrit à l'ordre du jour et je pense que vous l'avez peut-être senti mais il y a un repas qui est prévu à la fin de cette séance, donc je vous invite toutes et tous à rester et je vous demanderais juste de conserver vos verres posés sur les tables si vous souhaitez boire des minérales. Voilà, merci beaucoup. »

## **11. Résolutions, interpellations et questions écrites**

**Mme A. Hessler-Wyser** : « À ce jour, nous n'en avons pas reçu. Cependant, au point 2, je vous avais annoncé que nous n'avions pas reçu de correspondance, en fait c'est faux. Il s'est avéré qu'une lettre est arrivée dans ma boîte aux lettres aujourd'hui mais je n'ai pas pris le temps de relever la boîte aux lettres avant de venir ici, mais je l'ai reçue sur mon natel et je vais vous la lire aujourd'hui. Il s'agit d'une lettre envoyée par Madame Laurence Donzé. »

**Mme A. Hessler-Wyser** donne lecture du courrier de Madame Laurence Donzé indiquant sa démission au Conseil général au 31 décembre 2022.

La parole n'étant plus demandée, **Mme A. Hessler-Wyser** lève la séance à 22h16 en souhaitant à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année.

Les membres du législatif peuvent aller récupérer leurs jetons de présence vers Monsieur Sandro Tamburini.

La rédactrice du procès-verbal

Elisa Coucheman  
Adjointe au chancelier

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente,  
Aïcha Hessler-Wyser

Le secrétaire,  
Jean Fehlbaum

La Grande Béroche, le 20 février 2023

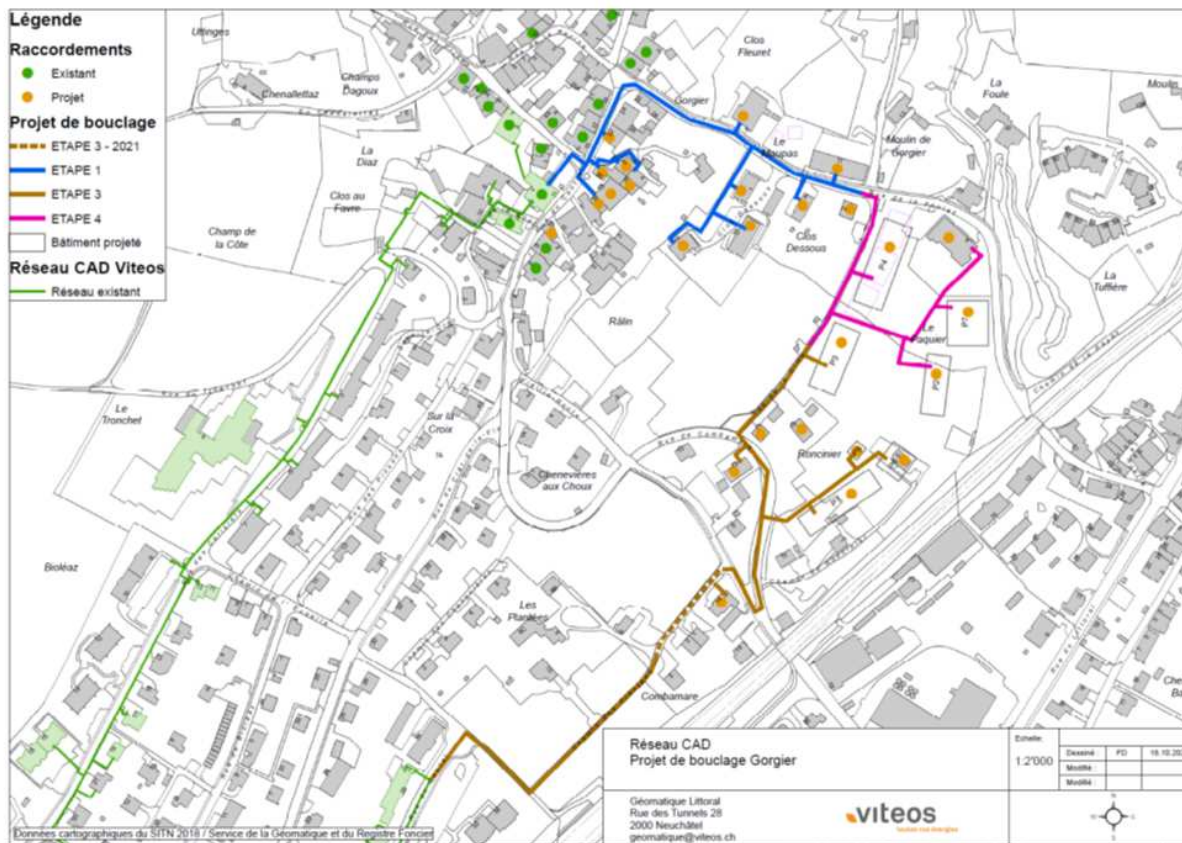


Annexe - PowerPoint relatif à la demande de crédit d'engagement de CHF 2'700'000.- pour des travaux d'aménagements de chaussées et d'infrastructures souterraines à la rue de la Foulaz « Nord » et rue du Centre à Gorgier

## Travaux rue du Centre – Foulaz Nord; CAD



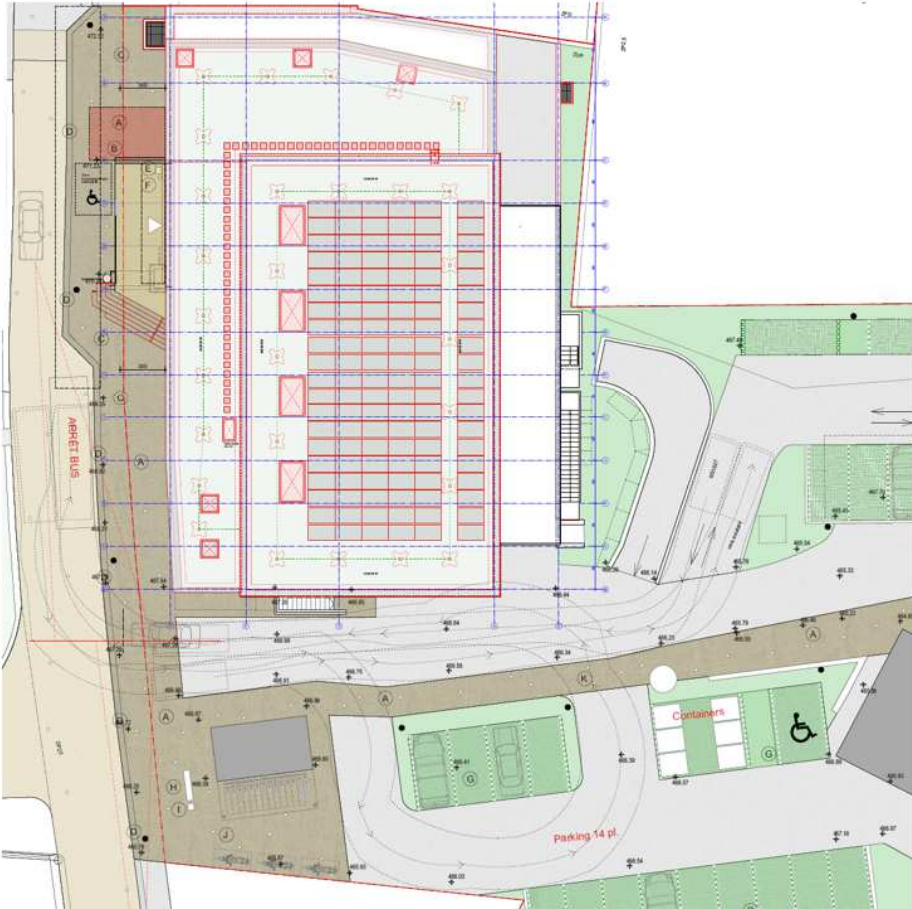
COMMUNE  
DE LA  
GRANDE BÉROCHE



# Travaux rue du Centre – Foulaz Nord; Salle



COMMUNE  
DE LA  
GRANDE BÉROCHE



# Travaux rue du Centre – Foulaz Nord; Travaux



COMMUNE  
DE LA  
GRANDE BÉROCHE

